

2B
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000,00 €
Siège social : 56 route de Tours
36700 CHÂTILLON-SUR-INDRE
933 031 122 RCS CHATEAUROUX

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES
DES ASSOCIES DU 23.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23.04.2025

Au siège social

Les soussignés, ci-après désignés, seuls associés de la Société 2B, société par actions simplifiée au capital de 150 000,00 € divisé en 1 500 actions de 100,00 € de valeur nominale chacune, dont le siège est à CHÂTILLON-SUR-INDRE (36700), 56 route de Tours, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 933 031 122, à savoir :

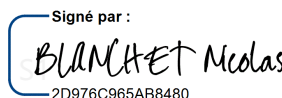
Monsieur Nicolas BLANCHET, propriétaire de 780 actions,
Monsieur Jean-Noël BOULANGER, propriétaire de 720 actions,

ONT PRIS LES DECISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES SUIVANTES :

DECISION N°

1.

Les associés décident, à l'unanimité, de modifier les dates de l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Signé par :

2D976C965AB8480...

DocuSigned by:

8B9B27A3BAC14BA...

DECISION N°

2.

Les associés décident, à l'unanimité, comme conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 6.1 des statuts dont la rédaction devient la suivante :

6.1. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

DECISION N°

3.

Les associés décident, à l'unanimité, que le premier exercice social en cours sera clos le 30 septembre 2025.

DECISION N°

4.

Les associés décident, à l'unanimité, comme conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 10.3 des statuts dont la rédaction devient la suivante :

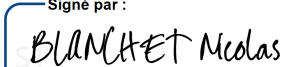
10.3. PREMIER EXERCICE SOCIAL

Le premier exercice social sera clos le 30 septembre 2025.

DECISION N°

5.

Les associés décident, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs à Maître Franck LAVOUE, Avocat au Barreau de CHATEAUROUX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises par la loi.

Signé par :

2D976C965AB8480...

DocuSigned by:

8B9B27A3BAC14BA...

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

<p style="text-align: center;">M. Nicolas BLANCHET</p> <p style="text-align: center;">Signé par : <i>BLANCHET Nicolas</i> 2D976C965AB8480...</p>	<p style="text-align: center;">M. Jean-Noël BOULANGER</p> <p style="text-align: center;">DocuSigned by: <i>Jean-Noël BOULANGER</i> 8B9B27A3BAC14BA...</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Signé par :
BLANCHET Nicolas
2D976C965AB8480...

DocuSigned by:
Jean-Noël BOULA
8B9B27A3BAC14BA...